

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFoux**

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cornillon-Confoux, convoqué le 3 avril deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Daniel GAGNON, Maire.

Présents : Daniel GAGNON, Francisque TEYSSIER, Lydie GAGNON, Marc RUMELLO, Jacqueline HERVY, Antoine COLOMB, Francine CHIAPELLO, Claude BAUDET, Jean-Marie FROMENT, Isabelle GERARDOT, Sylvain MILHAU, Emma DOSSETTO, Thibault GALAT, Amaury DE JESSE, Denis DOSSETTO, Sophie PIEL

Excusés : Martine BUENO-GELEY (Pouvoir à M. Daniel GAGNON) Aurélie FOURNIER (Pouvoir à M Claude BAUDET), Mme Aurélia GROSSON (Pouvoir à M. Amaury DE JESSÉ)

Nombre de présents : 16

Nombre d'excusés : 3

Nombre de votants : 19

Nombre de procurations : 3

M Francisque TEYSSIER a été désigné secrétaire de séance et M Marc RUMELLO a été désigné auxiliaire.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Délibération n°2026-04

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-21,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6, R123-7 et R123-8,

Il est rappelé que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé de droit par le Maire et est composé, en nombre égal, en plus du Maire, de 4 à 8 membres élus au sein du conseil municipal et de 4 à 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune.

En tout premier lieu, il est proposé au conseil de fixer le nombre de membres à élire et nommer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 pour / 0 contre),
Le Maire propose au Conseil municipal,

- **Décide de fixer le nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS à 4 membres élus et 4 membres nommés.**

Les membres élus au sein du conseil municipal le sont par scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste et à scrutin secret.

Le Maire invite les conseillers municipaux candidats à se constituer en liste de quatre noms.

Deux listes de candidats ont été déposées :

- Liste A : Lydie GAGNON, Martine BUENO, Francine CHIAPELLO, Antoine COLOMB
- Liste B : Amaury DE JESSÉ, Sophie PIEL

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin de vote, inséré dans l'enveloppe de scrutin fournie, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0
- Nombre de votants = 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls = 0
- Nombre de suffrages blancs = 0
- Nombre de suffrages exprimés = 19

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	Siège(s) obtenu(s) selon le mode de calcul du scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste
Lydie GAGNON	15	3
Amaury DE JESSÉ	4	1

• **Sont ainsi élus membres élus du Conseil d'Administration du CCAS :**

- Candidats de la liste A :
 - **Lydie GAGNON**
 - **Martine BUENO**
 - **Francine CHIAPELLO**
- Candidat de la liste B :
 - **Amaury DE JESSÉ**

Copie certifiée conforme à l'originale

Le secrétaire de séance
Francisque TEYSSIER

Le Maire
Daniel GAGNON

